

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2020-16 créant l'équipe de recherche labellisée U 1280 et nommant Monsieur Renaud LEGOUIS directeur de l'unité ;

Vu le courrier du 6 janvier 2021 relatif à l'évolution du calendrier des évaluations par le Hcéres des établissements supérieurs et des organismes de recherche ;

DECIDENT :

Article 1 : L'équipe de recherche labellisée U 1280 intitulée « Zones de contact entre organites et stress cellulaire » de l'Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC) » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : Monsieur Renaud LEGOUIS est prolongé dans ses fonctions de directeur de l'unité jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel